



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du seize avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, LAGUIDE, MICHAUD, MATHIEU, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD

Monsieur David MADELENAT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Madame Mélissa DUMIGNARD

Monsieur Pascal GOULOUZELLE a donné pouvoir à Monsieur André LEROY

Madame Fabienne LUGUET est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Délibération portant création d'un emploi d'agent technique polyvalent

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer les équipes des services techniques de la ville et notamment le poste de mécanicien actuellement à temps non complet ;

Le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le temps de travail du poste créé à temps non complet en 2024 en créant un emploi permanent d'agent technique polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

.../...

Monsieur le Maire sera chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le 4 mai deux mille vingt six.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260429-2026-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication : 06/05/2026



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



Le secrétaire de séance,

Julien DELANNE

Publié le 6 mai 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.